

BMO Groupe financier

Index GRI 2021

La **Global Reporting Initiative (GRI)** est une organisation internationale indépendante qui fournit des normes largement utilisées pour la production de rapports sur la durabilité – les normes de rapports sur la durabilité de la GRI (normes de la GRI). Les normes de la GRI sont conçues pour être utilisées par l'organisation pour rendre compte de leurs répercussions sur l'économie, l'environnement et/ou la société.

BMO utilise le cadre de la GRI pour la production de rapports sur la durabilité depuis 2008. Le Rapport de durabilité 2021 de BMO a été préparé conformément à l'option de base des normes G4 de la GRI et comprend des renseignements supplémentaires conformément au Supplément sectoriel « Services financiers ». Le présent index GRI satisfait aux exigences de l'information GRI 102-55. Il précise les normes de la GRI utilisées et l'information GRI déclarée, en faisant référence à d'autres documents où les renseignements peuvent être trouvés¹.

Légende

RA – [Rapport annuel aux actionnaires 2020 de BMO Groupe financier](#)

Rapport de durabilité – [Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2021](#)

Rapport climatique – [Rapport climatique 2021](#)

Sommaire des données – [Sommaire des données du Rapport de durabilité 2021 et glossaire](#)

SASB – [Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2021](#)

CSP – [Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour l'assemblée qui aura lieu le 5 avril 2018](#)

RNEE – [Rapport narratif sur l'équité en matière d'emploi 2020](#)



¹ Cet index GRI comprend ou désigne des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité et aux facteurs ESG, y compris les risques et les occasions liés au climat, qui peuvent ne pas être, et qui ne sont pas nécessairement, incorporées dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES		
Profil de l'organisation		
GRI 102-1	Nom de l'organisation	Banque de Montréal
GRI 102-2	Activités, marques, produits et services	La Banque de Montréal regroupe l'ensemble des sociétés membres de l'organisation sous la marque BMO Groupe financier. Dans le cadre du présent rapport, les appellations BMO et BMO Groupe financier désignent la Banque de Montréal et ses filiales. Pour en savoir plus, se reporter à la page 20 (À propos de BMO) et à la page 207 du RA (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique).
GRI 102-3	Emplacement du siège social	Le siège social de BMO est situé au 129, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, et les bureaux de la haute direction sont situés au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A1. Pour en savoir plus, se reporter à la page 151 (note 1 : Normes de présentation) du RA.
GRI 102-4	Emplacement des activités	Les sujets abordés dans le Rapport de durabilité 2021 portent sur les activités de toute l'organisation, sauf indication contraire. Pour en savoir plus, se reporter à la page 207 (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique) et à la page 210 (Note 26 : Principales filiales) du RA.
GRI 102-5	Propriété et forme juridique	La Banque de Montréal est une banque à charte en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York. Ces actions sont détenues par un vaste bassin de particuliers et d'investisseurs institutionnels. Pour en savoir plus, se reporter à la page 151 (note 1 : Normes de présentation) du RA.
GRI 102-6	Marchés servis	Nos activités sont réparties entre trois groupes d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires Particuliers et entreprises • BMO Gestion de patrimoine • BMO Marchés des capitaux Pour en savoir plus, se reporter à la page 150 du RA (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique).
GRI 102-7	Taille de l'organisation	Se reporter à la page 6 du Rapport de durabilité (Qui nous sommes). Pour en savoir plus, se reporter à la page 20 (À propos de BMO) du RA et à la page 207 (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique) du RA.
GRI 102-8	Renseignements sur les employés et les autres travailleurs	Se reporter à la page 90 du Rapport de durabilité (Nombre d'employés). Pour en savoir plus, se reporter au RNEE et à la page 122 du RA (Autres renseignements statistiques).
GRI 102-9	Chaîne d'approvisionnement	Au cours de l'exercice 2021, nous avons acheté des biens et services valant environ 5,3 milliards de dollars en Amérique du Nord, auprès de quelque 6 828 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 3,8 milliards de dollars canadiens au Canada et environ 15 milliards de dollars canadiens aux États-Unis.
GRI 102-10	Changements importants à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	Aucune.
GRI 102-11	Démarche ou principe de précaution	Pour connaître notre approche à l'égard de la gestion des risques dans nos activités de financement et de crédit, voir la page 51 du Rapport de durabilité (Gestion du risque environnemental et social). Pour en savoir plus, se reporter à la page 111 (Risque environnemental et social) du RA et la page 21 du Rapport climatique (Gestion du risque).

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Profil de l'organisation (suite)		
GRI 102-12	Initiatives externes	<ul style="list-style-type: none"> • 30% Club • Accord Catalyst • Alliance bancaire Net Zéro convoquée par les Nations Unies • Association des Principes de l'Équateur • CDP • Climate Action 100+ • Climate Engagement Canada • Comité technique 207 de l'ISO sur la normalisation dans le domaine de la gestion de l'environnement • Comité technique 322 de l'ISO sur la normalisation dans le domaine de la finance durable • Conseil d'action en matière de finance durable • Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion • Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques • Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies • Engagement à l'égard de l'initiative BlackNorth • Financial Industry Advisory Group du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) • Future Workplace Network • Global Network Initiative • Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) • Human Capital Management Coalition (États-Unis) • Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement • Initiative intersectorielle mondiale sur la biodiversité • Initiative Net Zero Asset Managers • Institutional Investors Group on Climate Change • Investor Alliance for Human Rights • Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) • Norme ISO 14001 pour le système de gestion de l'environnement • Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises pour la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués des Nations Unies • Operating Principles for Impact Management • Partenariat en éducation • Partenariat pour la comptabilité financière du carbone • Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies • Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies • Principes pour la gestion bancaire responsable des Nations Unies • SkillsLink Alliance du Forum économique mondial • Transition Pathway Initiative

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Profil de l'organisation (suite)		
GRI 102-13	Adhésion à différentes associations	<p>BMO Groupe financier est membre des associations suivantes. La liste n'est pas exhaustive et représente les associations dont la cotisation annuelle est supérieure à 50 000 \$ et est payée par BMO Groupe financier ou BMO Harris Bank.</p> <ul style="list-style-type: none"> • American Bankers Association • Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes • Association canadienne des institutions financières en assurance • Association des banquiers canadiens • Association pour l'investissement responsable (Canada) • Bank Policy Institute • Chambre de commerce du Canada • Coalition canadienne pour une bonne gouvernance • Conseil canadien des affaires • Consumer Bankers Association • Council of Institutional Investors • Échange canadien de menaces cybernétiques • Fédération des chambres de commerce du Québec • Finance Montréal • Illinois Bankers Association • Institute of International Bankers • Institute of International Finance • International Capital Market Association • International Corporate Governance Network • International Swaps and Derivatives Association • Investment Company Institute • Metropolitan Milwaukee Association of Commerce • Risk Management Association • Securities Industry and Financial Markets Association • Toronto Finance International • Toronto Region Board of Trade • U.S. Chamber of Commerce • Wisconsin Bankers Association

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Stratégie		
GRI 102-14	Déclaration d'un décideur de l'organisation	Se reporter à la page 3 (Message du chef de la direction) et à la page 4 (Message de la conseillère générale et promotrice de la durabilité du Comité de direction) du Rapport de durabilité et à la page 3 (Message du chef de la durabilité) du Rapport climatique.
GRI 102-15	Principaux impacts, risques et possibilités	<p>Pour les risques liés aux pratiques et aux activités touchant la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), se reporter à la page 74 (Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs), à la page 109 (Risque juridique et réglementaire), à la page 111 (Risque environnemental et social) et à la page 113 (Risque de réputation) du RA.</p> <p>Pour connaître l'approche de BMO en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques, consulter la page 13 du Rapport climatique (Stratégie).</p> <p>Les intérêts de nos parties prenantes sont présentés à la page 19 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité.</p> <p>Notre approche en matière de gestion du risque environnemental et social est présentée à la page 51 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p>Page 78 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité</p> <p>Réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021</p> <p>Déclaration sur les droits de la personne de BMO</p> <p>Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes</p>
Éthique et intégrité		
GRI 102-16	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	<p>Se reporter à la page 76 (Conduite des affaires) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p>Code de conduite de BMO</p> <p>Code de conduite de BMO à l'intention des fournisseurs</p> <p>Déclaration sur les droits de la personne de BMO</p> <p>Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes</p>
GRI 102-17	Processus utilisés pour obtenir des conseils ou pour signaler des préoccupations relativement à l'éthique	Se reporter à la page 77 (Conduite des affaires – Engagement à faire ce qui est bien) du Rapport de durabilité.
Gouvernance		
GRI 102-18	Structure de gouvernance	<p>Pour en savoir plus sur la surveillance des enjeux liés à la durabilité par notre Conseil d'administration, consulter la page 74 (Gouvernance) du Rapport de durabilité. Par ailleurs, les chartes des comités du Conseil d'administration sont accessibles sur le site Web de BMO, sous les rubriques Gouvernance et Comités du Conseil.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 10 du Rapport climatique (Surveillance par le Conseil d'administration).</p>
GRI 102-19	Délégation de pouvoirs	<p>Le chef de la direction a nommé le conseiller général de BMO à titre de promoteur de la durabilité au sein du Comité de direction. Le conseiller général de BMO relève directement du chef de la direction et est responsable de différents domaines, tels que le risque juridique et réglementaire, le risque de réputation, la conduite des affaires, l'éthique et la durabilité.</p> <p>Le chef de la durabilité de BMO relève du conseiller général. Il supervise la stratégie de durabilité et dirige des initiatives à l'échelle de la Banque en matière de risque environnemental et social, de stratégie relative aux changements climatiques, de relations avec les investisseurs axées sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de communication de l'information relative à la durabilité, de durabilité opérationnelle et de finance durable.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 75 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et à la page 11 (Rôle des dirigeants) du Rapport climatique.</p>

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Gouvernance (suite)		
GRI 102-20	Responsabilité de la haute direction à l'égard des questions économiques, environnementales et sociales	<p>Un Conseil de la durabilité, évoluant sous la présidence du conseiller spécial du président et chef de la direction sur les questions ESG de BMO, a été formé en 2008. Il est composé de cadres dirigeants des secteurs d'activité et des Services d'entreprise à l'échelle de l'organisation. Le Conseil de la durabilité se réunit tous les trimestres pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de BMO en fournissant soutien et conseils et pour discuter notamment des risques, des occasions et de la communication de l'information.</p> <p>Un forum des dirigeants sur les facteurs ESG a été mis sur pied en 2021, présidé par le conseiller général. Il est composé de membres du Comité de direction, notamment le chef de la gestion des risques, le chef des finances, le chef de la stratégie et des opérations et le chef de la direction de BMO Marchés des capitaux, ainsi que du conseiller spécial du chef de la direction sur les questions ESG et du chef de la durabilité. D'autres membres du Comité de direction peuvent être invités, s'il y a lieu. Le Forum des dirigeants sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance aborde les nouveaux développements, les stratégies, la gestion des risques, les politiques et les ressources en matière de facteurs ESG et assure la coordination des initiatives et des propositions ESG à l'échelle de l'organisation.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 75 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité.</p>
GRI 102-21	Consultation des parties prenantes sur les questions économiques, environnementales et sociales	<p>Se reporter à la page 19 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité.</p> <p>Consulter notre Politique d'engagement des actionnaires.</p>
GRI 102-22	Composition de la plus haute instance de gouvernance et de ses comités	<p>Voir notre Conseil d'administration sur notre site Web.</p> <p>Voir nos comités du Conseil sur notre site Web.</p> <p>Pour en savoir plus : se reporter aux pages 8 à 40 (À propos des administrateurs désignés et Gouvernance) de la CSP.</p>
GRI 102-23	Président de la plus haute instance de gouvernance	Le président du Conseil d'administration n'est pas un membre de la haute direction.
GRI 102-24	Mise en candidature et sélection des membres de la plus haute instance de gouvernance	<p>Consulter la charte de notre Comité de gouvernance et de mise en candidature, nos Normes de détermination de l'indépendance des administrateurs et notre politique sur la diversité du Conseil d'administration sur notre site Web.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 9 (Administrateurs) de la CSP.</p>
GRI 102-25	Conflits d'intérêts	Voir la page 18 (Code de conduite) de la CSP.
GRI 102-26	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la détermination des objectifs, des valeurs et de la stratégie	<p>Les enjeux relatifs à la durabilité relèvent du mandat du Conseil d'administration et de plusieurs de ses comités. Le Comité de direction et le Conseil d'administration procèdent chaque année à l'évaluation et à l'approbation des stratégies générales et de celles des groupes d'exploitation lors de séances interactives qui permettent de tester les hypothèses et les stratégies à la lumière des contextes commerciaux actuel et futur.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 75 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et la page 111 (Risque de stratégie) du RA.</p>
GRI 102-27	Compétences de la plus haute instance de gouvernance	<p>Les membres du Conseil d'administration de BMO sont recrutés et évalués selon une grille de compétences qui inclut l'expérience en matière de durabilité. Sur les 13 membres indépendants, 9 ont de l'expérience dans le domaine. Les membres du Conseil d'administration, nouveaux et actuels, reçoivent de la formation sur les questions liées à la durabilité. Une formation sur les risques liés aux changements climatiques et à la communication de l'information est offerte à tous les administrateurs de BMO.</p> <p>Se reporter à la page 75 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 27 (Grille des compétences) de la CSP et la page 9 du Rapport climatique (Gouvernance).</p>
GRI 102-28	Évaluation du rendement de la plus haute instance de gouvernance	<p>Le Comité de gouvernance et de mise en candidature du Conseil d'administration est chargé d'élaborer pour BMO des principes et des lignes directrices en matière de gouvernance, de repérer des candidats et de recommander leur élection ou leur nomination au Conseil, d'examiner le processus d'orientation de BMO et d'effectuer l'évaluation du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs. Ce comité est chargé de surveiller et d'évaluer le processus d'évaluation du rendement et de l'efficacité du Conseil et de ses comités (dont l'autoévaluation du Comité concerné par la présente) en tenant compte du mandat du Conseil et de la charte de chaque comité du Conseil.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la charte du Comité de gouvernance et de mise en candidature, accessible sur notre site Web.</p>
GRI 102-29	Détermination et gestion des répercussions économiques, environnementales et sociales de nos activités	<p>Le Comité de direction, composé de nos plus hauts dirigeants, veille à la saine gouvernance et à la saine gestion de tous les aspects de nos activités. Il supervise également l'exécution de l'ensemble des stratégies et des plans financiers et en vérifie l'efficacité.</p> <p>Pour en savoir plus : consulter le Comité de direction sur notre site Web et d'autres comités sur notre site Web.</p>

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Gouvernance (suite)		
GRI 102-30	Efficacité des processus de gestion des risques	<p>Le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter des responsabilités de surveillance en ce qui concerne l'identification et la gestion des risques par BMO, le respect des politiques de gestion des risques de l'organisation et la conformité aux exigences réglementaires en matière de risque. La charte du Comité d'évaluation des risques se trouve sur notre site Web.</p> <p>Le Comité de gestion des risques est le principal comité de gestion des risques de la direction de BMO.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 78 (Cadre de gestion globale des risques) du RA.</p>
GRI 102-31	Examen des questions économiques, environnementales et sociales	<p>Le Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration est chargé d'approuver le Rapport de durabilité et la Déclaration annuelle de BMO avant leur divulgation et d'évaluer l'efficacité de la gouvernance des enjeux de durabilité de BMO. Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre. La charte du Comité d'audit et de révision se trouve sur notre site Web.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 51 (Gestion du risque environnemental et social) et à la page 75 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et à la page 9 du Rapport climatique (Gouvernance).</p>
GRI 102-32	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la présentation des rapports de durabilité	<p>La surveillance par le Conseil d'administration des enjeux relatifs à la durabilité est inscrite dans la charte du Comité d'audit et de révision du Conseil. Ce comité rencontre régulièrement le chef de la durabilité et le conseiller général. Ensemble, ils passent en revue et analysent les questions liées à la durabilité, y compris les changements climatiques. Une rencontre annuelle est également prévue pour passer en revue, analyser et approuver le Rapport de durabilité et le Rapport climatique en plus d'aborder les questions liées à la durabilité, y compris les changements climatiques. En février 2022, le Rapport de durabilité et le Rapport climatique ont été passés en revue par tous les membres du Conseil d'administration et approuvés par le Comité d'audit et de révision.</p> <p>Se reporter à la page 75 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter aux pages 36 et 37 (Comité d'audit et de révision) et à la page 20 (Durabilité) de la CSP, ainsi qu'à la page 9 du Rapport climatique (Gouvernance).</p>
GRI 102-33	Communication des grands sujets de préoccupation	Les grands sujets de préoccupation sont présentés dans un rapport destiné au Conseil d'administration. Par exemple, les problèmes de non-conformité qui se posent sont soumis chaque trimestre au Comité d'audit et de révision.
GRI 102-34	Nature et nombre total de grands sujets de préoccupation	<p>Non indiqué.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p>
GRI 102-35	Politiques de rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2021, voir la page 41 (Analyse de la rémunération) de la CSP.
GRI 102-36	Processus de détermination de la rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2021, voir la page 41 (Analyse de la rémunération) de la CSP.
GRI 102-37	Parties prenantes intervenant dans la rémunération	Voir la page 49 (Conseils indépendants) de la CSP.
GRI 102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	<p>Non indiqué.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : Pour ceux que cela intéresse, nos rapports annuels et nos circulaires de sollicitation de procurations de la direction contiennent les renseignements pertinents permettant aux actionnaires de calculer le rapport entre la rémunération du chef de la direction et la rémunération moyenne de nos employés (équivalents temps plein).</p>
GRI 102-39	Augmentation en pourcentage du ratio de rémunération totale annuelle	Voir ci-dessus.

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)		
Engagement des parties prenantes		
GRI 102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Se reporter à la page 19 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité.
GRI 102-41	Conventions collectives	À l'heure actuelle, aucun groupe d'employés n'est visé par une convention collective. Pour connaître le point de vue de BMO sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective, consulter notre site Web .
GRI 102-42	Détermination et sélection des parties prenantes	Se reporter à la page 19 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité.
GRI 102-43	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	Se reporter à la page 19 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité. Pour connaître par quoi se sont traduits les engagements expressément dans le cadre du processus de préparation du rapport, voir l'indicateur GRI 102-46 et la page 18 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité.
GRI 102-44	Principales questions et préoccupations soulevées	Se reporter à la page 19 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité. Pour obtenir la liste des sujets prioritaires, se reporter à la page 18 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité.
Pratiques d'établissement de rapports		
GRI 102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Pour obtenir des renseignements sur les liens entre la Banque de Montréal et ses principales filiales, se reporter à la page 210 (note 26 : Principales filiales) du RA.
GRI 102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des enjeux	Se reporter à la page 18 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité.
GRI 102-47	Liste des enjeux importants	Se reporter à la page 18 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité.
GRI 102-48	Retraitement de l'information	L'information suivante a été retraitée dans le Rapport de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires aux Autochtones – le montant de 2019 a été retraité pour inclure les actifs détenus dans des fiducies autochtones gérées par BMO. • Taux de départs volontaires – en 2021, nous avons mis à jour notre définition de départ volontaire afin d'inclure la retraite. Les résultats de 2019 et de 2020 ont été retraités pour tenir compte de ce changement. • Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients – En 2021, nous avons mis à jour la définition des plaintes fondées afin d'y inclure toute plainte jugée bien fondée par un organisme de réglementation en matière de protection des renseignements personnels. Les résultats de 2019 et de 2020 ont été retraités. • Finance durable – les montants de 2019 et de 2020 ont été retraités pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus depuis la déclaration précédente.
GRI 102-49	Modifications dans l'établissement des rapports	À moins d'indication contraire, les données du rapport de cette année sont pour l'ensemble de l'organisation. Lorsque des changements ont été apportés aux méthodes de mesure, ils sont indiqués en note de bas de page.
GRI 102-50	Période visée par le rapport	Le Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2021 de BMO couvre notre exercice 2021 (du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021).
GRI 102-51	Date du plus récent rapport	Le Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020, publié en décembre 2020, est notre rapport le plus récent.
GRI 102-52	Cycle de rapport	Base annuelle.
GRI 102-53	Ressource à laquelle s'adresser pour tout renseignement sur le rapport	sustainability@bmo.com
GRI 102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI	Le Rapport de durabilité a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : Option de base.
GRI 102-55	Index GRI	Le présent tableau.
GRI 102-56	Validation externe	Se reporter aux pages 84 et 85 du Rapport de durabilité (Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur de la Banque de Montréal) du présent rapport.

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 8 (Engagements audacieux de BMO) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus : Se reporter à la page 5 (Message du président du conseil), à la page 7 (Message du chef de la direction), à la page 2 (Performance financière) et à la page 146 (États financiers consolidés) du RA.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Se reporter à la page 8 (Engagements audacieux de BMO), à la page 20 (Suivi de nos progrès – Solidité financière) et aux pages 87 à 95 (Déclaration annuelle de BMO) du Rapport de durabilité. Se reporter également à la Déclaration sur les principes fiscaux de BMO .
GRI 201-3	Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes de retraite	Nous offrons un régime de retraite ou un régime d'épargne-retraite aux employés admissibles à l'échelle mondiale ou y contribuons.
GRI 201-4	Soutien financier public	Aucune.
FS6	Pourcentage du portefeuille par secteur d'activité, par région, par taille et par secteur	Se reporter à la page 21 (Suivi de nos progrès – Inclusion financière – Petites entreprises) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 129 (Tableau 9 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle) du RA.
FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus pour procurer un avantage social précis pour chaque secteur d'activité, ventilée par objet	Se reporter à la page 33 (Nombre de clients qui reçoivent des services gratuits ou à frais réduits) du Rapport de durabilité. La valeur monétaire n'est pas divulguée. Motif de l'omission : contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES		
Conduite des affaires		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 76 (Conduite des affaires) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 412-2	Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne	Chaque année, les employés de BMO sont tenus de suivre la formation Conformité éthique et réglementaire, qui comprend des modules sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Dans le cadre de cette formation, les employés doivent également attester qu'ils respectent le Code de conduite de BMO. En 2021, les employés de BMO ont également suivi les programmes d'apprentissage Nisiohtamowin (Perspectives autochtones) et <i>Apprendre de nos différences – Pour tous</i> . Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Droits de la personne) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 19 du Sommaire des données (Droits de la personne).

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Changements climatiques		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 45 (Changements climatiques) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 5 du Rapport climatique (Comment la lutte contre les changements climatiques s'harmonise avec notre raison d'être). Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 201-2	Conséquences financières et autres risques et occasions attribuables aux changements climatiques	Voir ci-dessus.
GRI 305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1)	Se reporter à la page 22 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 47 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 du Sommaire des données (Efficience opérationnelle). Se reporter à la page 28 du Rapport climatique (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles). Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 2)	Se reporter à la page 22 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 47 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Se reporter à la page 28 du Rapport climatique (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles). Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 305-3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (champ d'application 3)	Se reporter à la page 22 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 47 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Se reporter à la page 28 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles) et à la page 29 (Émissions financées) du Rapport climatique. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Se reporter à la page 47 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 du Sommaire des données (Efficience opérationnelle). Se reporter à la page 16 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles de BMO). Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Se reporter à la page 22 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) et à la page 47 (Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 . Consulter la Politique et l'approche en matière environnementale de BMO .

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Incidence sur les collectivités		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 63 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 203-2	Impacts économiques indirects importants	Se reporter à la page 63 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 27 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
Protection du consommateur et transparence		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 70 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS15	Politiques en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers	Se reporter à la page 8 de la Communication de l'information conformément aux normes du SASB (FN-AC-270a.3). Pour en savoir plus : Pages 76 (Conduite des affaires) et 70 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité. Code de conduite de BMO Codes de conduite volontaires et engagements publics en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers sur notre site Web . Ce que vous devez savoir sur les ventes liées coercitives.
Gouvernance		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 74 (Gouvernance d'entreprise) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 405-1	Diversité des instances de gouvernance et des employés	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Gouvernance d'entreprise), à la page 23 (Suivi de nos progrès – Diversité, équité et inclusion) et à la page 55 (Diversité, équité et inclusion) et à la page 74 (Gouvernance d'entreprise) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 11 (Diversité, équité et inclusion) et à la page 18 (Gouvernance d'entreprise) du Sommaire des données.

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Expérience client		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 68 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir GRI 102-43 et GRI 102-44		
Sécurité des données		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 72 (Sécurité des données) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Sécurité des données) du Rapport de durabilité.
Diversité, équité et inclusion		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 55 (Diversité, équité et inclusion) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir l'indicateur GRI 405-1		
Expérience employé		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 57 (Expérience employé) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir GRI 102-43 et GRI 102-44		

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Expérience employé (suite)		
GRI 401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Se reporter à la page 57 (Expérience employé) du Rapport de durabilité. Le taux de départs volontaires total est fourni avec une répartition par région. Les taux de départs volontaires sont présentés par région, par âge, par sexe, par race et par ancienneté.
GRI 401-2	Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, mais non aux employés temporaires ni aux employés à temps partiel	Se reporter à la page 58 (Expérience employé – Fidélisation) du Rapport de durabilité.
GRI 403-2	Types et taux d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail	Au cours de l'exercice 2021, nos employés en Amérique du Nord ont consigné 73 644 jours de congé de maladie. Nous n'avons consigné aucun décès lié au travail au cours de l'exercice 2021. Nous n'avons pas réparti les jours de congé de maladie et les décès liés au travail par région ou par sexe. Motif de l'omission : sans objet. Explication : Nous ne percevons pas, entre nos employés de sexe masculin ou féminin, de différences qui auraient un impact important sur le risque de blessures ou de maladie, et nous ne percevons pas non plus de différences à l'échelle régionale.
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année, par employé	Se reporter à la page 23 (Suivi de nos progrès – Nombre moyen d'heures d'apprentissage par employé équivalent temps plein) et à la page 57 (Expérience employé) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 15 (Apprentissage et perfectionnement) du Sommaire des données. La répartition du nombre moyen d'heures de formation par sexe et par catégorie d'employé n'est pas indiquée. Motif de l'omission : sans objet (formation par sexe). Explication : Les investissements dans la formation sont destinés à l'ensemble des employés (le sexe de ces derniers n'entre pas dans la détermination de la formation).
GRI 404-3	Pourcentage d'employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement	Se reporter à la page 23 (Suivi de nos progrès – Employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 15 (Apprentissage et perfectionnement) du Sommaire des données.
Gestion du risque environnemental et social		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 51 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS1	Politiques comprenant des éléments environnementaux et sociaux précis applicables aux secteurs d'activité	Voir ci-dessus. Pour en savoir plus, se reporter à la page 111 (Risque environnemental et social) du RA, à la page 7 (Rapport sur les Principes de l'Équateur) du Sommaire des données et à la page 21 du Rapport climatique (Gestion du risque).
FS2	Méthode d'évaluation et d'examen du risque environnemental et social dans les secteurs d'activité.	Voir ci-dessus. Pour en savoir plus, se reporter à la page 111 (Risque environnemental et social) du RA, à la page 50 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité, à la page 7 (Rapport sur les Principes de l'Équateur) du Sommaire des données et à la page 23 (Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques) du Rapport climatique.

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Gestion du risque environnemental et social		
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales prévues dans les ententes ou les transactions avec les clients	Voir ci-dessus.
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel en matière de mise en œuvre des politiques et procédures environnementales et sociales	Voir ci-dessus.
FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	Voir ci-dessus.
Inclusion financière		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 27 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS13	Points d'accès, par type, en région faiblement peuplée ou désavantagée économiquement	Se reporter à la page 27 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
FS14	Initiatives visant à améliorer l'accès des personnes défavorisées aux services financiers	Se reporter à la page 33 (Inclusion financière – Clients ayant des besoins particuliers) du Rapport de durabilité. BMO s'est engagée à créer des produits et des services spécialisés qui rendent ses offres plus accessibles, et veille à ce que ses installations et ses services soient accessibles à tous. Nos initiatives comprennent l'accès de plain-pied ou par rampe d'accès à nos succursales, les guichets de hauteur réduite, l'information sur le compte et le matériel imprimé sous diverses formes (p. ex., gros caractères, braille, message audio ou texte électronique), le service de relais téléphonique et les services d'interprète gestuel (LSQ en français et ASL en anglais). Information supplémentaire sur notre site Web .
FS16	Initiatives visant à améliorer la littératie financière, par type de bénéficiaire	Se reporter à la page 34 (Littératie financière) du Rapport de durabilité.

Index GRI

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Droits de la personne		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 78 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir l'indicateur GRI 412-2		
Innovation et numérisation		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 71 (Innovation et numérisation) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Mesure de BMO	Adoption des services numériques et mobilisation	Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Innovation et numérisation) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 18 (Innovation et numérisation) du Sommaire des données.
Efficiences opérationnelles		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 47 (Efficiences opérationnelles) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 16 du Rapport climatique. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Se reporter à la page 9 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 302-3	Intensité de l'énergie	Se reporter à la page 9 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Se reporter à la page 47 (Efficiences opérationnelles) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2021 .
GRI 303-1	Interactions avec l'eau à titre de ressource partagée	Se reporter à la page 9 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données.

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Efficiences opérationnelles (suite)		
GRI 306-2	Gestion des répercussions importantes liées aux déchets	Se reporter à la page 49 (Efficiences opérationnelles – Travailler à l'élimination des déchets et à une économie circulaire) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 9 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données.
GRI 306-3	Déchets produits	Se reporter à la page 9 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données.
GRI 307-1	Non-conformité aux lois et aux règlements en matière d'environnement	BMO n'a payé aucune amende importante et n'a reçu aucune sanction pour non-conformité aux lois et règlements sur l'environnement liés aux activités au cours de l'exercice 2021.
Finance durable		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 37 (Finance durable) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 203-1	Investissements dans les infrastructures et les services qui s'y rapportent	BMO a investi 397,6 millions de dollars dans le développement communautaire au cours de l'exercice 2021 (ce montant est inclus dans notre suivi de la finance durable à la page 38 du Rapport de durabilité). Des investissements dans le développement communautaire sont des investissements qui favorisent l'essor économique, le logement abordable, la revitalisation ou la stabilisation et les services communautaires là où BMO Groupe financier est présent aux États-Unis et répondant aux besoins des personnes ou collectivités à revenu faible ou modeste. La valeur monétaire totale des investissements admissibles en vertu de la loi sur l'accès au crédit des collectivités (Community Reinvestment Act) est exprimée en dollars américains, pour la période indiquée et pour les États-Unis seulement.
FS5	Interactions avec les clients, les entités détenues et les partenaires commerciaux concernant les risques environnementaux et sociaux et les occasions dans ce domaine	Nous faisons équipe avec nos clients et nos fournisseurs pour comprendre et gérer les risques d'ordre social et environnemental, et pour saisir les occasions d'affaires dans ces secteurs. L'équipe Finance durable de BMO est chargée de mettre en valeur les possibilités de finance durable auprès des clients de tous les secteurs d'activité, de renforcer l'engagement des clients et de repérer les occasions de proposer nos produits et nos services à mesure que le marché de la finance durable prend de l'expansion. L'équipe Investissement responsable de BMO au sein de BMO Gestion mondiale d'actifs aide les investisseurs à comprendre et à tirer parti de leur influence pour favoriser la lutte contre les changements climatiques. Pour en savoir plus, se reporter à la page 37 (Finance durable) du Rapport de durabilité.
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution auprès desquelles l'organisation est intervenue à l'égard des questions environnementales et sociales	Nous indiquons le nombre d'entreprises auprès desquelles nous sommes intervenus et le nombre de rencontres avec les membres du conseil d'administration de ces entreprises (plutôt que les pourcentages). Se reporter à la page 43 (Finance durable – Investissement responsable, participation active) du Rapport de durabilité.
FS12	Politiques en matière de vote appliquées dans le cas d'enjeux environnementaux ou sociaux, à l'égard d'actions donnant droit de vote à l'organisation déclarante ou lui permettant de donner des conseils à cet égard	Se reporter à la page 7 de la Communication de l'information conformément aux normes du SASB (FN-AC-410a.3).

Information GRI	Description	Références pour 2021/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX DE DURABILITÉ PRIORITAIRES (suite)		
Approvisionnement durable		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 50 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 18 du présent rapport.
GRI 103-2	Approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux	Nous avons établi un processus de sélection des fournisseurs qui, selon les circonstances, comprend un ensemble de questions sur la pratique des nouveaux fournisseurs potentiels en matière de durabilité. Le pourcentage de nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés n'est pas divulgué. Pour en savoir plus, consulter la page 50 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité.
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (non liés aux enjeux prioritaires)		
GRI 415-1	Contributions politiques	BMO appuie les efforts en faveur de la transparence des systèmes électoraux dans les territoires où il fait des affaires. BMO n'utilise pas des fonds de l'organisation pour appuyer des candidats à des postes électifs ou des partis politiques au Canada ou aux États-Unis. Aux États-Unis : Deux comités d'action politique associés à BMO Financial Corp. sont inscrits auprès de la Federal Election Commission (FEC) : le BMO Financial Corporation Good Governance Fund – Federal et le BMO Financial Corporation Good Governance Fund – General. Au cours de la période comprise entre le 1 ^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021, ces fonds ont versé des contributions totales de 93 290 dollars américains à des candidats et à des formations politiques aux États-Unis. Les sommes prélevées du BMO Financial Corporation Good Governance Fund – Federal et du BMO Financial Corporation Good Governance Fund – General se sont élevées à 91 290 dollars américains et à 2 000 dollars américains, respectivement. Pour en savoir plus : Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying .

Enjeux de durabilité prioritaires de BMO	2021	
	Périmètre	
	Interne (au sein de BMO)	Externe (à l'extérieur de BMO)
Tableau pour l'indicateur GRI 102-47		
Conduite des affaires	●	●
Changements climatiques	●	●
Incidence sur les collectivités	●	●
Protection du consommateur et transparence	●	●
Gouvernance	●	
Expérience client		●
Sécurité des données	●	●
Diversité, équité et inclusion	●	●
Expérience employé	●	●
Gestion du risque environnemental et social	●	●
Inclusion financière	●	●
Droits de la personne	●	●
Innovation et numérisation	●	●
Efficiences opérationnelles	●	
Finance durable	●	●
Approvisionnement durable	●	●

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel,
à l'adresse sustainability@bmo.com.



Balado Sustainability Leaders de BMO (en anglais seulement)

Sustainability Leaders – Présente les esprits novateurs et les points de vue diversifiés qui repoussent les limites quant aux bonnes pratiques en matière de durabilité.

<https://leadersetdurabilite.bmo.com/fr/home/balado-sustainability-leaders/>

